**Cahier des charges pour**

**L’aménagement d’un accès au collège épiscopal de**

**Zillisheim**

**Mission de maîtrise d’Oeuvre**

1. **DEFINITION DES PRESTATIONS**

La Commune de Zillisheim souhaite lancer une consultation pour l’aménagement par la rue de Didenheim d’un accès routier au collège épiscopal.

La Commune souhaite confier les phases de conception, consultation des entreprises et suivi des travaux à un prestataire extérieur.

Il s’agit d’une mission de maîtrise d’œuvre d’aménagement loi MOP : mission de base définition/conception du projet paysager, établissement du cahier des charges pour la consultation des entreprises (DCE-CCTP) + OPC + EXE.

Le maître d’œuvre devra participer à la concertation : présence à des réunions d’information et de rendu aux habitants.

1. **CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L’AMENAGEMENT**

L’opération consiste à créer un nouvel accès véhicules et mode doux à l’arrière du collège, pour les bus et les voitures. L’accès actuel par le passage sur le pont levis est contraignant pour le gabarit des bus et inadapté des bus dont le gabarit est plus important (bus pour les voyages scolaires).

L’aménagement comprend une aire de dépose et d’attente pour les bus séparée d’une aire de stationnement pour les véhicules légers.

La circulation piétonne sera confortée par un trottoir le long de la rue de Didenheim et un cheminement vers la passerelle.

La piste cyclable réalisée sur l’emprise du chemin sur le ban communal de Didenheim se poursuivra jusque la rue de Hochstatt. Elle sera à double sens et séparée de la voirie par une bande végétalisée.

L’accès dans l’enceinte du collège se fera par une passerelle uniquement pour modes doux traversant l’Ill dont il faudra déterminer l’emplacement le plus approprié et les conditions d’installation et de mise en œuvre.

1. **LE PERIMETRE D’ETUDE**

L’étude portera sur l’aménagement de la rue de Didenheim depuis le carrefour avec la rue de Hochstatt jusque la piste cyclable aménagée sur le ban communal de Didenheim.

1. **MAITRISE D’OUVRAGE DE LA MISSION**

La maîtrise d’ouvrage de la mission est assurée par la Commune de Zillisheim.

1. **OBJECTIFS ET MODALITES DE LA MISSION DE MAITRISE D’OEUVRE**

La mission de maîtrise d’œuvre sera divisée en plusieurs étapes :

* Une **phase de préparation** qui permettra de valider une méthodologie de travail par la maîtrise d’Ouvrage ;

Le prestataire identifiera les rubriques concernées par la Loi sur l’Eau, réalisera les études et le dimensionnement. Il se chargera de la rédaction du dossier d’enquête.

Il sera chargé de produire l’étude et de réaliser complètement le dossier d’enquête au titre de la loi sur l’eau, qui comprendra toutes pièces utiles, notamment :

- une introduction définissant précisément la position du projet par rapport à la réglementation précitée ;

- les incidences quantitatives et qualitatives de l’opération sur les eaux souterraines et superficielles ;

- les plans à l’échelle adaptée précisant : l’emplacement des ouvrages de rétablissements hydrauliques et du rejet, les bassins de rétentions d’eau, les sens d’écoulement des eaux.

- Une présentation des caractéristiques des ouvrages

- Les pièces utiles pour la compréhension du dossier.

Le prestataire se chargera de récupérer tous les éléments nécessaires à la constitution du dossier auprès des services compétents.

* Une **phase de conception** : prise en compte des attentes de la Commune formulée dans le programme des travaux en annexe.
	+ Etude d’AVant Projet (AVP) :

Les études et plans seront à fournir sur support papier en 4 exemplaires et un reproductible

sur CD ROM.

* + Etude de Projet (PRO) :

Les études et plans seront à fournir sur support papier en 4 exemplaires et un reproductible

sur CD ROM.

* Une phase pour la préparation des documents relatifs à la **consultation des entreprises** en vue des travaux ;
	+ Les Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) :

Cette prestation comprend l’établissement des dossiers de consultations des entreprises par rapport au projet validé.

Ces dossiers seront remis en 3 exemplaires et un reproductible sur CD ROM.

* + Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) :

Cette prestation comprend la fourniture :

- Du rapport d'analyse des offres en 2 exemplaires

- Du rapport de mise au point du marché en 2 exemplaires

* + Contrôle et Visa des plans d’exécution réalisés par les entreprises (VISA):

Cette mission consiste à la validation des plans d’exécution réalisés par les entreprises qui réaliseront les travaux, et à les remettre au maître d’ouvrage.

Cette prestation comprend également le visa des pièces administratives et des fiches produits fournies par l'entreprise adjudicataire pour la réalisation des travaux.

* Une phase de **suivi de chantier**
	+ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) :

Cette prestation comprend la fourniture :

- Des comptes rendus de chantier en 1 exemplaire

- Des décomptes mensuels et finaux en un exemplaire

- Du décompte général définitif du marché de travaux en un exemplaire

* + Assistance aux opérations de réception (AOR) :

Cette prestation comprend la restitution au maître d’ouvrage du dossier des ouvrages exécutés en 5 exemplaires et un reproductible sur CD ROM.

La rédaction des PV de réception et le suivi des éventuelles réserves.

NOTA : Le mandataire aura à sa charge l’établissement de tous les comptes rendus de réunion avec le maître d’Ouvrage, les concessionnaires des réseaux, les entreprises, …

1. **COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

Une enveloppe financière globale et maximale de **1 800 000 euros HT** est prévue pour l’ensemble des travaux d’aménagement.

1. **CALENDRIER DE REALISATION**
* Octobre 2010 : début de la mission,
* Décembre 2010 : diagnostic première esquisse + phase de conception
* Janvier 2010 : élaboration dossier de consultation des entreprises
* Premier trimestre 2010 : Consultation des entreprises et début des travaux
1. **COMPETENCES REQUISES**

Les prestations devront être conduites par un spécialiste ou une équipe formée à cet effet, disposant d’une expérience significative en matière d’aménagement urbain et paysager, de déplacements et de VRD.

1. **REMISE DES CANDIDATURES**

La remise des candidatures devra parvenir avant le .. 2009 à … heures, en recommandé avec accusé de réception, ou par Chronopost, sous double enveloppe cachetée, portant la mention « Ne pas ouvrir – Appel d’offre ouvert – Commune de Zillisheim - Aménagement d’un accès au collège – Marché de maîtrise d'œuvre » ;

à la Mairie de Zillisheim

adresse

ou être déposée contre récépissé à la même adresse.

Personne à contacter : Madame Niering-Vogt

1. **JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Les critères de jugement des candidatures sont indiqués dans le règlement de la consultation du présent dossier de consultation.

Les candidatures seront classées en fonction de la composition de l’équipe, des références ainsi que des compétences techniques.

La valeur technique sera appréciée en fonction des éléments du mémoire technique des candidats qui devra comporter:

- Présentation de l'équipe projet

- Références sur des affaires similaires

- Mémoire précisant les moyens qui seront mis en oeuvre en matériel et en personnel

- Mémoire précisant les moyens qui seront affectés à la surveillance du chantier (nombre de visites hebdomadaires, ...)

- Méthodes et moyens mis en oeuvre pour respecter les exigences liées aux attentes liées au développement durable.

- Planning d'exécution

Après une analyse des candidatures, la commission d’appel d’offres attribuera le marché au(x) bureau(x) d’études ou groupement répondant au mieux à leur demande. La Commune se réserve la possibilité d’auditionner les candidats en mairie et/ou de visiter avec eux leurs opérations présentées.

**Annexes**

* Programme des travaux
* Etude préliminaire de 2010 ( AURM )